

# Commune de LOFFRE 59354

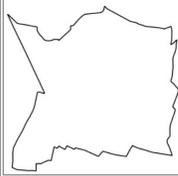
## Plan Local d'Urbanisme



### Servitudes d'Utilité Publique

PLAN  
1/1

Éléments constitutifs  
du Porter à connaissance (P.A.C.)  
Art. R121-1  
du Code de l'urbanisme



**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

Type Procédure : Révision  
Délibération du : 25/04/2013

Date de mise à jour : 15/01/2014  
ref : Commune de LOFFRE (59354) - Carte  
Servitudes.agg  
Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Poi - Dgfp  
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

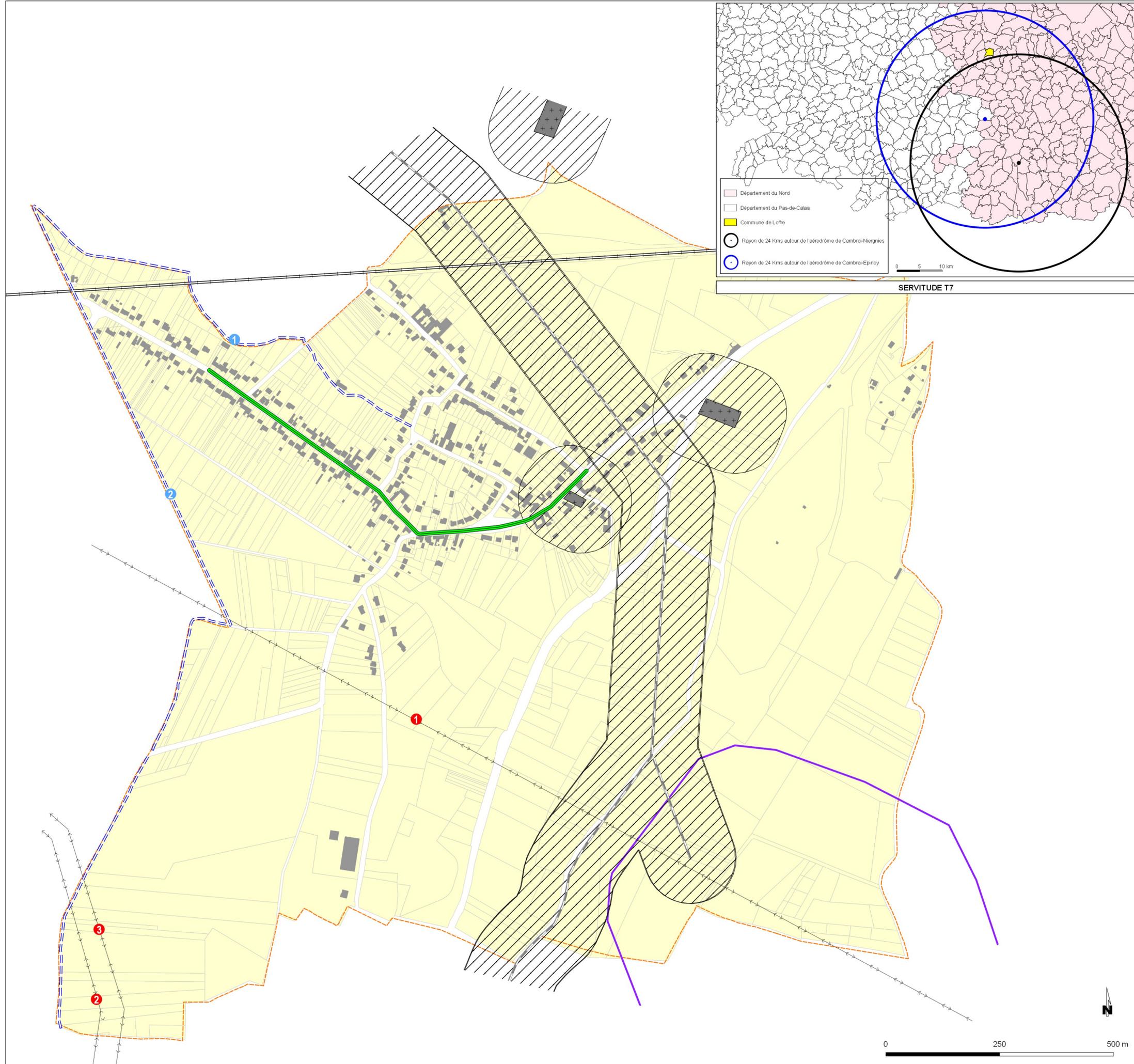
#### LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
  - Ruisseau du Petit Riot
  - Fossé des Dix Pieds
- EL7 - Alignement  
R. D. 13 A.P du 29/08/1895
- HBis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines  
Pipe lines TRAPIL:  
CAMBRAI - DUNKERQUE D.U.P. du 27/10/1955  
CAMBRAI - ANVERS D.U.P. du 24/05/1956
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
  - Ligne : DECHY - GROS CAILLOU 150 kv
  - Ligne : DECHY - CORBEHEM 225 kv
  - Ligne : DECHY - MASTAING 225 kv
- T1 - Protection des Lignes Ferroviaires  
Ligne : DOUAI - BLANC MISSERON
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement  
Voir détail ci-contre
- PM2 - I.C.P.E (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement donnant lieu à une servitude)
- INT1 - Cimetières civils et militaires  
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,  
via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale-Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.



0 250 500 m